Berufsfachschulen Schweiz
Écoles professionnelles Suisse
Scuole professionali Svizzera

# FAQ

## Dissolution de la CSD

- **Quelles sont les conditions requises pour la dissolution de la CSD ?**
  *La dissolution de la CSD nécessite une majorité des deux tiers **de l'ensemble** des voix des membres ; cela signifie qu'au moins 103 membres doivent être présents à l'assemblée générale extraordinaire du 27 novembre 2026.*
- **Pourquoi la CSD est-elle prédestinée à entreprendre cette démarche ?**
  *La TR EP (Table Ronde Écoles Professionnelles) a été créée il y a près de 20 ans, à la demande du SEFRI. L'objectif principal visé par la TR EP était que les écoles professionnelles parlent d'une seule voix. Au fil des années, un dialogue a effectivement pu être établi. Toutefois, ce qui manque jusqu'à présent, c'est une réglementation officielle par le biais d'une organisation faîtière avec un statut juridique. La CSD, en tant que plus grande conférence des directrices et directeurs d'établissements scolaires, est naturellement prédestinée à faire le premier pas dans cette direction.*

## Professions et champs professionnels

- **Des professions pourront-elles appartenir à plusieurs des dix champs professionnels prévus ?**
  *En principe, les professions ont toutes été classées dans les 10 champs professionnels. Toutefois, si des chevauchements devaient être constatés, certaines professions pourraient être reclassées dans un autre champ professionnel. L'objectif final est qu'une profession soit intégrée dans un seul champ professionnel.*
- **Qui représentera un établissement de formation dans les divers champs professionnels s'il est rattaché à plusieurs d'entre eux ?**
  *Il peut arriver qu'un grand établissement de formation soit rattaché à plusieurs champs professionnels. Dans ce cas, comme auparavant, la direction de l'établissement, ou la direction du département concerné, représentera les intérêts de l'établissement au sein de chaque champ professionnel.*
- **Quelle charge de travail les représentant.e.s au sein des champs professionnels devront-ils prévoir ?**
  *Les champs professionnels seront organisés de manière décentralisée et leurs niveaux d'activités peut varier. L'engagement des représentant.e.s peut aller de la simple participation à une séance du groupe de travail lors de la séance d'automne annuelle, à plusieurs séances de groupe de travail par an.*
- **Comment les différents champs professionnels seront-ils renforcés ?**
  *Désormais, des commissions, des groupes de travail ou des structures similaires seront créés pour chaque champ professionnel. Ces organes s'occuperont explicitement des intérêts du champ professionnel concerné et ils constitueront des interlocuteurs directs lorsqu'il s'agira de travailler au développement de leurs professions.*
- **Comment éviter que les grands champs professionnels et leurs préoccupations ne prennent trop de poids, ou que certains champs professionnels ne perdent de leur pertinence ?**
  *La répartition équitable des sièges au sein du comité, ainsi que le fonctionnement décentralisé des champs professionnels, garantissent que tous les champs professionnels seront représentés et qu'ils pourront s'impliquer à des degrés divers.*

**Examens professionnels, examen professionnels supérieurs et formation professionnelle supérieure**

- **Écoles professionnelles Suisse défendra-elle, en plus de la formation professionnelle initiale, les examens professionnels, les examens professionnels supérieurs et la formation professionnelle supérieure ?**
  *En principe, au sein d'un champ professionnel, Écoles professionnelles Suisse défendra les intérêts de tous les niveaux de formation. Par conséquent, il est important pour nous que, dans chaque champ professionnel, tous les degrés de formation soient pris en compte, depuis les offres de transition jusqu'à la formation professionnelle supérieure, en passant par la maturité professionnelle. Au sein de l'association faîtière Écoles professionnelles Suisse, nous mettrons l'accent sur l'élaboration des contenus d'un champ professionnel à tous les degrés de formation, y compris les mesures de transition. Les questions de politique éducative relatives au niveau tertiaire seront défendues par les conférences compétentes (telles que la Conférence ES), avec lesquelles nous collaborerons étroitement.*
- **Quels avantages Écoles professionnelles Suisse offrira-t-elle aux établissements qui, outre des formations professionnelles initiales, proposent également des examens professionnels, des examens professionnels supérieurs et des filières de la formation professionnelle supérieure ?**
  *Écoles professionnelles Suisse se considère comme l'organisation faîtière des écoles professionnelles. Cela englobe tous les thèmes transversaux ainsi que les questions relatives aux examens professionnels et aux examens professionnels supérieurs, de même qu'aux filières de la formation professionnelle supérieure. Si elle n'est pas en mesure de défendre seule ces intérêts, elle le fera en étroite collaboration avec la Conférence ES.*
- **Comment s'organisera la collaboration entre les écoles professionnelles suisses et la Conférence ES ?**
  *Des échanges réguliers avec la présidence et le secrétariat de la Conférence ES sont prévus. Cela permettra de déterminer qui se chargera explicitement de la question concernée. Dans chaque domaine professionnel, Écoles professionnelles Suisse mettra toujours l'accent sur une solution cohérente sur le fond.*
- **Quels avantages l'adhésion à Écoles professionnelles Suisse offrira-t-elle à une école supérieure ?**
  *Écoles professionnelles Suisse s'occupera de l'ensemble des thèmes transversaux. Ainsi, si une école professionnelle supérieure souhaite contribuer au contenu d'un champ professionnel spécifique et participer à la conception des jonctions avec les niveaux de formation en amont, une adhésion en complément de la Conférence ES s'avèrera pertinente, notamment vis-à-vis des partenaires. De plus, elle lui permettra de bénéficier des autres activités menées dans les quatre champs d'activités (Réseau & Collaboration, Gouvernance & Expertise, Échanges & Mobilité).*

**Offres de transition**

- **Qui défendra les intérêts des offres de transition ?**
  *Les écoles qui proposent des offres de transition sont considérées comme faisant partie intégrante de la formation professionnelle initiale. Par exemple, à l'automne 2027, Écoles*

*professionnelles Suisse prévoit d'organiser une manifestation sur les offres de transition - elle présentera un intérêt particulier pour les membres qui proposent des offres de transition.*

**Membre d'honneur**

- **Les adhésions d'honneur seront-elles maintenues et des rencontres annuelles continueront-elles d'être organisées ?**
  *Les membres d'honneur, anciens membres du comité, ont joué un rôle déterminant dans le développement de la CSD. Avec la dissolution de la CSD, il est envisagé que le statut de membre d'honneur ne soit pas transféré à Écoles professionnelles Suisse. Les rencontres annuelles devraient être organisées par les membres d'honneur elles/eux-mêmes. En revanche, il est prévu de budgétiser Fr. 1'000.- par an pour cet événement, pendant les cinq prochaines années, afin de maintenir ce réseau.*

**Cotisations**

- **À combien s'élèveront les cotisations à Écoles professionnelles Suisse ?**
  *Écoles professionnelles Suisse reprend les montants actuels des cotisations à la CSD. Celles-ci seront appliquées dès 2027.*

**Contributions aux projets**

- **Selon quels critères le montant des contributions aux projets est-il fixé ?**
  *Jusqu'à présent, la CSD n'avait pas prévu de groupes de défense d'intérêts spécifiques à chaque champ professionnel. Elle s'est principalement occupée des thèmes généraux et transversaux. Désormais, les intérêts de chaque profession doivent être activement défendus dans les 10 champs professionnels définis. En fonction de l'activité des champs professionnels, une contribution supplémentaire aux projets pourra ainsi être demandée.*

**Conférences partielles**

- **Quel sera l'avenir des conférences régionales existantes ?**
  *Toutes les conférences partielles ne sont pas encore prêtes à adhérer à la première assemblée générale ordinaire de Écoles professionnelles Suisse. Selon les conférences, le processus peut prendre un peu plus de temps. Certaines conférences, comme par exemple la SLK (Conférence des directions des écoles d'agriculture), qui relèvent d'un autre département que celui de l'éducation, resteront des conférences autonomes, en raison de leur rattachement à ce département ; ceci aussi parce qu'elles sont par ailleurs compétentes pour l'acquisition des supports pédagogiques.*
- **Toutes les conférences partielles devront-elles être dissoutes à moyen terme ?**
  *Il est envisagé qu'à moyen terme, toutes les conférences partielles soient dissoutes et rejoignent Écoles professionnelles Suisse. Selon la conférence, la dissolution d'une conférence partielle peut toutefois prendre un peu plus de temps. Comme pour la CSD, ce sont les membres de chaque conférence qui décideront des prochaines étapes. Cela ne relève pas de la sphère d'influence directe de l'association faîtière.*

- **Comment Écoles professionnelles Suisse intègrera-t-elle les conférences partielles existantes dans son travail ?**
  *Les conférences partielles, telles que la SLK, seront intégrées au comité en tant que représentantes des secteurs professionnels ; elles auront ainsi la possibilité de faire valoir les intérêts de leurs professions.*

**Utilisation du patrimoine de la CSD**

- **Qu'adviendra-t-il du patrimoine de la CSD en cas de dissolution de l'association ?**
  *Il est prévu que le patrimoine de l'association soit transféré à Écoles professionnelles Suisse. La CSD est le moteur de toutes les conférences partielles ; son rôle de pionnière permettra de poursuivre les activités sans transition brutale.*

**Comité**

- **Qui fera partie du comité de transition ?**
  *Le comité de transition sera composé des membres du comité de la CSD, des écoles membres de la Table Ronde Écoles Professionnelles ainsi que des membres du groupe de pilotage du projet "Écoles professionnelles Suisse".*
- **Qui seront les membres du comité et quand seront-ils définitivement élus ?**
  *Sur proposition du comité de transition, les membres du comité de Écoles professionnelles Suisse seront élus dans le cadre de l'assemblée générale du 20 mai 2027. Celui-ci devra compter au moins six membres. À cet égard, il sera tenu compte des régions linguistiques, des professions, des types d'établissements, des cantons ainsi que des cultures régionales.*

**Collaboration avec les partenaires**

- **Comment s'organisera la collaboration entre Écoles professionnelles Suisse et les partenaires ?**
  *Jusqu'à présent, quatre séances ont eu lieu chaque année dans le cadre de TR EP. Celles-ci seront maintenues, nouvellement sous l'égide de Écoles professionnelles Suisse. Il est prévu que le futur comité d'Écoles professionnelles Suisse ait pour objectif déclaré de renforcer ses collaborations et, en particulier, d'intensifier sa coopération avec les instances concernées.*
- **Écoles professionnelles Suisse représentera-t-elle également les conférences partielles existantes vis-à-vis des partenaires ?**
  *En partant du fait que Écoles professionnelles Suisse couvrira tous les champs professionnels, tous les intérêts seront en principe représentés. De plus, Écoles professionnelles Suisse restera en contact étroit avec les conférences partielles encore existantes et elle clarifiera de manière bilatérale comment elle peut leur apporter son aide pour répondre à leurs préoccupations.*

10.11.2026